



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 19 février 2019

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous nous permettons de poser une série de questions parlementaires à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration concernant la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et instaurant e.a. les offices sociaux régionaux.

Les offices sociaux régionaux- répartis sur l'ensemble du territoire national et actuellement au nombre de 30 - assurent les services d'aide sociale prévue par la loi de 2009 précitée et dont bénéficient les personnes qui ont leur domicile sur le territoire de la ou des communes où ils sont implantés.

D'après nos informations, le gouvernement aurait commandité auprès de l'Université du Luxembourg une étude portant sur les offices sociaux. Il s'agirait e.a. de déterminer les défis et les effets qui découlent de la mise en place de la loi de 2009 et de voir en premier lieu comment la loi de 2009 s'est traduite dans le quotidien. Cette étude aurait également pour objectif d'analyser les prestations offertes par les différents offices sociaux. Il est effectivement intéressant d'obtenir un bilan du travail effectué par les différents offices sociaux et de comparer les différentes structures entre elles dans le but d'optimiser l'aide sociale.

Toujours d'après nos informations, cette étude serait terminée, de sorte que rien ne s'oppose à ce que celle-ci puisse être présentée à la Chambre des Députés et plus particulièrement aux membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration respectivement à ce que cette étude soit rendue publique.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration

Madame la Ministre peut-elle confirmer que le gouvernement a commandité une étude su sujet des offices sociaux régionaux ? Dans la négative, Madame la Ministre n'estime-elle pas qu'une telle étude serait dans l'intérêt bien évident de tous ses bénéficiaires ?

Madame la Ministre peut-elle confirmer que cette étude est bien terminée ?

Dans l'affirmative, Madame la Ministre entend-elle en présenter les conclusions devant les membres de la commission parlementaire de la Famille et de l'Intégration ? Au cas où une

telle présentation serait, par impossible, jugée inadéquate, Madame la Ministre peut-elle nous en fournir les raisons ?

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.



Emile Eicher
Député CSV



Marc Spautz
Député CSV



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 15 MARS 2019

Réf. 2019/ 2352

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540



Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 388 de Messieurs les Députés Emile Eicher et Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 388 de Messieurs les Députés Emile Eicher et Marc Spautz, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Corinne CAHEN

Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 388 de Messieurs les Députés Emile Eicher et Marc Spautz.

L'évaluation de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, réalisée par l'Université du Luxembourg à la demande du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, vient d'être finalisée.

Les conclusions de cette évaluation seront présentées aux membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration de la Chambre des Députés le mercredi 20 mars 2019.